

# BULLETIN D'INFORMATION N° 34

Séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2011.

## 1) Taxe d'Aménagement :

Dans le cadre de la réforme de fiscalité de l'aménagement, la Taxe d'Aménagement vient remplacer la TLE (Taxe Locale d'Équipement) à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012. Le nouveau dispositif vise à simplifier le système, contribuer à la lutte contre l'étalement urbain, inciter à la création de logements. Instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU, elle s'applique à toute nouvelle construction ou extension. Comme pour la TLE, la fourchette des taux est fixée entre 1 et 5 %. Le taux peut être supérieur à 5 % jusqu'à 20 % dans certains secteurs à condition de justifier la décision.

A partir d'un panel de 10 constructions réalisées en 2010, Michel Aurignac présente une simulation et explique l'incidence de la nouvelle taxe en fonction des trois taux les plus élevés. M. le Maire propose de retenir le taux de 5 %, celui qui devrait générer une recette substantielle permettant de faire face aux futures dépenses d'aménagements. Après débat, le Conseil Municipal approuve la proposition à la majorité de 10 voix pour, 5 contre et une abstention.

## 2) Sorties piscine :

Conformément à la décision prise en 2010, M. le Maire propose la prise en charge par la commune de 50 % des factures soit 623 € sur un total de 1246 € pour l'école du Bourg et 534 € sur un total de 1068 € pour l'école du Pont Latapie.

Par 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal entérine cette prise en charge et autorise le versement des sommes correspondantes, sous forme de subventions, aux coopératives scolaires.

## 3) Communauté de Communes, prise de compétence SCoT:

A la suite de son retrait du Syndicat Mixte du Grand Pau, la Communauté de Communes de la Vath Vielha a engagé une réflexion sur l'urbanisme intercommunal et le SCoT. Elle a ainsi décidé de se doter de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à cette compétence qui se traduirait ainsi :

« Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale ».

## 4) Communauté de communes, nouvelle dénomination:

Il est décidé à l'unanimité d'accepter le changement de dénomination de la Communauté de Communes qui se nommera désormais « Pays de Nay » en lieu et place de « Vath Vielha » (dénomination qui ne concernait qu'une minorité de communes).

## 5) Convention de captage de source:

La convention de captage de source entre les communes d'Arthez d'Asson, Asson et la Carrière Daniel, prend fin au 31 décembre 2011. Suivant l'avis de la commission indivise, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proroger cette convention d'un an jusqu'au 31 décembre 2012.

## **6 à 9) Modifications de postes:**

Il est décidé de procéder aux modifications de postes qui suivent :

- Transformer l'emploi de Rédacteur Principal en Rédacteur Chef, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Accord à l'unanimité.
- Transformer l'emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe en adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (29 heures) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Accord à l'unanimité.
- Transformer l'emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe en adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35 heures) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Accord à la majorité de 14 voix et 2 abstentions.
- Transformer un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe en Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Accord à l'unanimité.

## **10) Avenant convention télétransmission des actes:**

Dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, M. le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention pour la télétransmission des documents budgétaires.

### *Quelques infos ...*

#### **Distribution des sacs poubelle :**

Des élus se tiendront à votre disposition les samedis 3 et 10 décembre 2011 à la mairie de 9h00 à 12h00 pour vous remettre des sacs poubelle. **Cette distribution concerne exclusivement les familles qui ne bénéficient pas du ramassage au porte à porte.**

**Bibliothèque :** Un choix de livres récents vous attend à la bibliothèque située dans les locaux de la mairie aux heures d'ouverture. Tous les lecteurs pourront y trouver leur bonheur. Le prêt des livres est gratuit.

**Intempéries :** l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune d'Asson pour les orages du 19 mai dernier. La demande de reconnaissance pour les fortes pluies des 5 et 6 novembre 2011 a été adressée à la Préfecture.

**Elagage :** Il est rappelé aux propriétaires qu'ils ont le devoir d'entretien des arbres et des haies en bordure de la voie publique. A défaut, la commune peut faire réaliser des travaux d'élagage au frais des intéressés.

**Coupes de bois :** Toute personne intéressée par des coupes de bois de chauffage est priée de s'inscrire au secrétariat de la mairie avant le 30 novembre 2011.

**3<sup>ème</sup> édition du Marché de Noël :** le samedi 10 décembre de 14h00 à 19h00, place Saint-Martin, organisée par Asson Animation. Pour participer en tant qu'exposant, contacter Michel Lauvaux (05 59 71 14 87 ou [lauvaux.michel@wanadoo.fr](mailto:lauvaux.michel@wanadoo.fr))

**Repas des 40 ans :** les conscrits de la classe 91 organisent un repas le samedi 3 décembre 2011 au soir. Toute personne (et le conjoint) née en 1971 est cordialement invitée à se joindre à ce groupe pour fêter cet anniversaire. Vous êtes priés de vous faire connaître avant le 19 novembre auprès de : Delphine Barbé (Bérard) au 05 59 71 10 86 ou 06 24 23 79 68, Marie-Ange Boutilhe (Balmay) au 05 59 71 12 63 ou 06 26 62 04 52, ou Cécile Ouillon (Clavaret) au 05 59 71 05 71.

**Calendrier des matches de handball à domicile :**

- *Nationale 3 filles* : dimanche 4 décembre à 16h00, Asson-Celles sur Belle
- *Prénationale garçons* : samedi 3 décembre à 20h30, Asson-Tardets
- *Championnat régional moins de 18 ans garçons* : samedi 19 novembre à 19h00, Asson-HBC St Paulois et samedi 10 décembre à 16h00, Asson-Pessac.